

## UNE LETTRE D'ANDRE MALRAUX

Il y a 22 ans, le 23 novembre 1976, s'éteignait André Malraux, un des plus grands écrivains de ce siècle. A l'occasion de cet anniversaire, Cambodge Soir publie un inédit de l'auteur de "*La Tentation de l'Occident*", de "*La Voie Royale*", des "*Conquérants*", de "*La Condition Humaine*", de "*l'Espoir*" et de nombreuses autres oeuvres développant la réflexion centrale du romancier sur l'art et l'homme. Cet inédit a été retrouvé par Raoul Marc Jennar. Il faut savoir que M. Jennar, quand il interrompt ses recherches cambodgiennes, se livre très souvent à d'autres recherches consacrées celles-ci à son auteur favori. Il a même été pendant une dizaine d'années le président d'une société littéraire appelée "Les Amis belges d'André Malraux".

Les éditions Gallimard ont reconnu sa compétence et, à la demande d'un autre "malrucien", M. François Trécourt, M. Jennar a participé à la rédaction de l'appareil critique du tome II de l'édition des oeuvres complètes de Malraux dans la célèbre collection de La Pléiade. Le texte qu'il a retrouvé et que nous publions en exclusivité a un rapport direct avec le Cambodge : il s'agit d'une lettre du jeune Malraux écrite alors qu'il est inculpé pour le vol de statuettes au temple de Banteay Srei, en 1923.

**CS** : comment avez-vous retrouvé ce texte ?

**Jennar** : j'effectuais des recherches pour la thèse que je préparais sur les frontières du Cambodge. Les archives utiles sur cette question se trouvent surtout en France, aux archives du Ministère des Affaires Etrangères à Paris et aux Archives de la France d'Outre-Mer, à Aix en Provence. A Aix, la France a regroupé toutes les archives de ses différentes colonies et on y trouve donc tous les dossiers sur le Cambodge. Pendant mes recherches, je n'ai pas pu m'empêcher de musarder dans les catalogues et les fichiers. Les archives d'Aix sur le Cambodge offrent une véritable mine pour le chercheur. C'est ainsi que je suis tombé sur deux dossiers relatifs à Malraux : le procès pour le vol des statuettes de Banteay Srey et l'affaire Bardez, le procès de villageois cambodgiens qui ont tué un fonctionnaire collecteur d'impôts. Malraux a pris la défense des villageois. Les textes qu'il a publiés alors sont connus. Par contre, on n'avait jamais trouvé de traces écrites à propos des moyens de défense utilisés par Malraux. L'universitaire américain Walter Langlois, qui est le seul à ce jour à avoir publié une étude complète des activités de Malraux en Indochine, (*André Malraux, l'aventure indochinoise*. Paris : Mercure de France, 1964), n'a pas trouvé ce texte. Les archives n'étaient pas encore accessibles à cette époque. Le journaliste Maxime Prodomidès, qui a eu accès aux archives de la famille Groslier, les célèbres conservateurs d'Angkor, ne cite pas cette source pas dans un ouvrage (*Angkor, chronique d'une renaissance*. Paris : Editions Kailash, 1997) où il consacre tout un chapitre à cet épisode. Dans le premier dossier que j'ai trouvé à Aix, il y avait une lettre de Malraux datée du treize mai 1924. Elle était adressée au Résident Supérieur. Elle était rédigée sur du papier à entête de l'hôtel Manolis à Phnom Penh. Le bâtiment qui abritait cet hôtel existe encore aujourd'hui. Il fait face à la Grand Poste.

**CS :** Quel est l'intérêt de cette lettre ?

**Jennar :** Elle permet de connaître, de sa plume, le système de défense adopté par Malraux. Mais il faut auparavant rappeler les faits. L'extraordinaire érudition littéraire et artistique du jeune homme de 22 ans qu'est alors Malraux, qui a déjà publié "*Lunes en papier*" et "*Écrit pour une idole à trompe*" lui permet d'obtenir du Ministre des Colonies de l'époque, Albert Sarraut, un ordre de mission l'autorisant, dit le texte, à "*étudier, spécialement au Cambodge et dans les territoires voisins, les anciens monuments de l'architecture khmère.*"

**CS :** Pourquoi Malraux veut-il étudier l'architecture khmère ?

**Jennar :** Il n'est pas facile de discerner les véritables motivations du jeune et déjà très brillant intellectuel. Malraux est fasciné par l'Orient. Par la pensée et par l'art de l'Orient. Il fréquente régulièrement le Musée Guimet et l'École Française d'Extrême-Orient (EFEO). Il a trouvé dans un bulletin de l'EFEO de 1919 une description du temple de Banteay Srey par Henri Parmentier. Or, Malraux constate que ce temple n'est pas celui qui est repris sous le même nom dans *l'Inventaire descriptif des monuments du Cambodge* publié en 1911. Le temple décrit par Parmentier a été découvert en 1914. Il en déduit que ce dernier n'est pas classé. Alors se mélangent dans l'esprit de Malraux ses rêves esthétiques et ses soucis pécuniers. En effet, en 1923, André et Clara, son épouse, sont ruinés. Visiter l'Extrême-Orient et en même temps enlever quelques statues qui ne sont pas classées et les vendre aux antiquaires parisiens qu'ils fréquentent régulièrement, voilà quels sont les buts du jeune couple qui embarque à Marseille le 13 octobre 1923 sur un bateau qui a pour nom *l'Angkor*. Après être passé par Hanoi où Malraux reçoit un ordre de mission de l'EFEO, le couple se rend à Phnom Penh en compagnie de Henri Parmentier désigné par l'EFEO pour accompagner Malraux. Le 7 décembre, ils sont à Siem Reap. Malraux va obtenir de Parmentier qu'il ne l'accompagne pas à Banteay Srey en invoquant le désir de faire seul l'apprentissage du pays. Clara, André et leur ami Louis Chevasson partent pour le temple le 17 décembre. André et Clara sont de retour le 20. Chevasson arrive dans la nuit du 21 au 22 et quatre malles sont immédiatement chargées à bord du *Hainan* qui part pour Phnom Penh. Ce que Malraux ignore, c'est que les autorités coloniales comme l'EFEO ont été averties avant même son arrivée de ses relations avec les antiquaires parisiens et de sa situation financière catastrophique. Les moindres gestes de l'écrivain sont rapportés. Dès son retour dans la capitale, les malles sont saisies. Malraux est placé en résidence surveillée à l'hôtel Manolis où il prépare son procès. Son système de défense, mis au point préalablement avec Clara et leur ami Louis Chevasson, est assez surprenant. Il ne s'agit en rien d'un texte littéraire. Il s'agit plus modestement d'un argumentaire en faveur de Clara, inculpée elle aussi. Mais écoutons plutôt Malraux dans la seule trace écrite de sa main à propos de cette affaire :

Phnom Penh, le treize mai 1924.

Monsieur le Résident Supérieur,

A la suite du désir que vous avez eu l'extrême obligeance de vouloir bien me faire connaître, j'ai l'honneur de vous exposer les faits suivants.

Arrivé au Cambodge en mission archéologique au début de décembre 1923, je fus, lors d'un voyage d'Angkor à Phnom Penh entrepris afin de faire donner à ma femme souffrante au retour de la brousse les soins nécessaires, impliqué dans une affaire de pièces archéologiques prises par M. Chevasson au temple de Banteay Srey, à trois jours de Siem Reap. Il se les était approprié, mais elles ont été récupérées par l'Administration. Il a reconnu avoir agi entièrement seul. Je ne m'appesentirai pas sur cette affaire qui est entre les mains de la Justice. Qu'il me soit seulement permis, Monsieur le Résident Supérieur, que si j'en attends le jugement avec quelque impatience, je le fais sans aucune inquiétude.

L'instruction de cette affaire durait depuis deux mois déjà lorsque ma femme, plus souffrante et venant d'apprendre que sa mère l'était également, décida de rentrer en France. Mon avocat, Maître de Parcevaux, ayant, par courtoisie, informé Monsieur le juge d'instruction de ce départ, celui-ci déclara qu'il s'y opposait. Le surlendemain en effet, ma femme était inculpée.

Le choc produit par cette inculpation, et surtout par sa conséquence, l'impossibilité du retour, sur une constitution déjà affaiblie et supportant le poids d'une hérédité très lourde fut tel qu'il détermina une crise nerveuse de la plus grande violence présentant certains caractères de la folie. Le soir, ma femme s'empoisonnait avec du Véronal. Elle fut amenée à temps à l'hôpital, où elle refusa longtemps toute nourriture. Depuis (et il y a de cela plus de deux mois) elle est restée dans un état d'extrême dépression, et n'a pas encore recouvré la conscience.

Dès son entrée à l'hôpital je fis présenter à Monsieur le Juge d'Instruction une requête, appuyée de certificats médicaux pressants, tendant au retour provisoire de ma femme en France. Après intervention du Parquet Général, il me fut répondu qu'on userait de la plus grande indulgence à son égard et qu'un non-lieu la concernant serait rendu lorsque le Parquet de Phnom Penh aurait reçu son casier judiciaire et les résultats de la Commission rogatoire qu'il avait fait faire à Paris.

Ces pièces ont été demandées, par cable, depuis plus de quatre mois. Or, ni l'envoi d'un casier judiciaire, ni l'établissement d'une Commission rogatoire ayant pour but d'entendre une personne habitant Paris, et dont l'adresse est connue, ne justifiait une telle durée, qui semble déconcerter Monsieur le Juge d'Instruction autant qu'elle m'étonne moi-même..

De plus, je vous prie respectueusement, Monsieur le Résident Supérieur, de vouloir bien considérer que la présence de la première pièce, à laquelle le Parquet semble attacher beaucoup plus d'importance qu'à la seconde, est une simple formalité, car il n'est pas vraisemblable que l'on confie une Mission à quelqu'un dont la femme a été condamnée; et que d'ailleurs, une enquête fut faite par ordre du Ministère, avant l'octroi de cette Mission; et qu'enfin, mon propre casier judiciaire, demandé deux mois avant celui de ma femme, n'étant pas encore arrivé, tout porte à croire que le sien, lorsqu'il arrivera, sera devenu inutile.

Son état va s'aggravant. L'avis de tous les médecins qui l'ont soignée et, en particulier, de Monsieur le Médecin-Chef de l'hôpital, est, comme vous le verrez par la lettre ci-jointe, que son retour en France est de toute nécessité.

Je sais que l'Administration française n'a pas coutume de faire passer une formalité avant une question d'humanité. C'est pourquoi, je me suis permis, Monsieur le Résident Supérieur de solliciter de votre haute bienveillance une intervention susceptible directement ou indirectement d'amener le retour de ma femme en France et d'empêcher ainsi sa guérison de devenir tout à fait impossible.

Dans l'espoir que vous voudrez bien consentir à m'accorder cette intervention, je vous prie d'agréer, Monsieur le Résident Supérieur, l'expression de mes sentiments respectueux et de ma haute considération.

Malraux

**CS :** Que peut-on déduire de cette lettre ?

**Jennar :** Malraux et Chevasson avaient convenu que ce dernier prendrait sur lui le vol des statuettes s'ils étaient arrêtés. Pour accréditer cette version, Malraux et Clara étaient rentrés à Siem Reap avant Chevasson qui, lui, accompagnait les chars à boeufs transportant les statuettes. Chevasson avait accepté ce rôle parce qu'ils étaient tous les deux convaincus que seul Malraux avait plus de chances, vu ses relations, d'obtenir la libération de son complice.

La lettre confirme cette stratégie. Elle met également en évidence l'ordre de mission et les protections qu'il suppose. Il ne faut pas oublier que le signataire de cet ordre est Albert Sarrault, non seulement le Ministre des Colonies, mais également l'homme qui a donné son nom au Musée de Phnom Penh créé il y a peu. La lettre montre surtout que Malraux compte sur le retour de Clara en France où elle pourra mobiliser les nombreuses relations que compte déjà Malraux dans le monde des arts et des lettres. Et Malraux invoque la santé de sa femme pour obtenir son retour. Comme nous l'apprend Maxime Prodomidès, Malraux a déjà prétexté à deux reprises du mauvais état de santé de sa femme pendant l'expédition à Banteay Srey et notamment pour justifier le retour précipité à Siem Reap, laissant seul Chevasson avec les statuettes qu'il aurait alors volées. Mais cette fois, il y a un simulacre de suicide qui manque de peu de tourner au drame, suivi d'une grève de la faim. Alors qu'elle ne pèse plus que 36 kg, Clara bénéficie d'un non-lieu et rentre à Paris.

**CS** : quelle est l'issue judiciaire de cette affaire ?

**Jennar** : Les explications fournies par les Malraux n'ont pas résisté à l'enquête et en particulier à certains témoignages de porteurs ainsi qu'à la découverte, dans le sac de Clara, de la chevelure des apsaras. Poussée par l'EFEO qui redoute l'encouragement au pillage que provoquerait une attitude clémente, l'Administration coloniale veut un jugement exemplaire. Un premier magistrat qui se prépare à conclure à un non-lieu sur la base des textes en vigueur est déchargé de l'instruction du dossier. Et le 21 juillet 1924, le tribunal prononce un verdict très lourd, pour l'exemple : trois ans de prison ferme et cinq ans d'interdiction de séjour pour Malraux, dix-huit mois de prison ferme pour Chevasson. A Paris, Clara a réussi à mobiliser les plus grands noms : Louis Aragon, Marcel Arland, André Breton, Gaston Gallimard, André Gide, Max Jacob, Roger Martin du Gard, André Maurois, François Mauriac, Jean Paulhan, qui signent textes et pétitions. Malraux va en appel en s'appuyant sur le statut légal du site de Banteay Srey dont le classement est incertain. La cour d'appel de Saigon est plus clémente et prononce, le 28 octobre 1924, des peines assorties du sursis (un an pour Malraux, huit mois pour Chevasson), sans interdiction de séjour.

**CS** : comment peut-on qualifier cet acte de Malraux ?

**Jennar** : il ne fait aucun doute que Malraux, en volant des tevodas, a commis une faute. Une faute qu'on peut certes attribuer à la jeunesse, au goût de la possession pour des objets fascinants et aussi à l'impécuniosité. Une faute magistrale puisque le choix de Banteay Srey, temple négligé jusque-là, témoigne de la culture et des intuitions géniales du jeune intellectuel . Une faute habile puisqu'elle joue sur la confusion des textes relatifs à un site encore délaissé. Une faute qui nous a valu un roman, "*La Voie Royale*" Mais une faute quand même. Une faute sans nul doute réparée par l'action de celui qui sera, onze années durant, le Ministre de la Culture qu'il fut.

*Interview et lettre d'A.Malraux publiés dans le quotidien édité à Phnom Penh, Cambodge Soir, le 23 février 1998.*